



RÉSEAU DES COLLECTIVITÉS
MAYENNAISES ENGAGÉES VERS
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le Bourgneuf-la-Forêt,
vous invite à échanger sur :

« Pour des bâtiments publics
qui préservent notre santé »



Action réalisée dans le cadre du troisième Plan Régional
Santé Environnement Pays de la Loire, avec le soutien
financier de l'Agence régionale de santé (ARS)

INVITATION

destinée aux élus,
techniciens et membres
de la société civile

Mardi 11 juin 2019
de 17 h 30 à 20 h

Salle du conseil municipal
au Bourgneuf-la-Forêt
(45 rue Principale)

Inscription à retourner
avant le 6 juin 2019

 [bulletin en ligne](#)
 Nombre de places limité

« L'homme moderne » passe plus de 80 % de son temps à l'intérieur. Et chaque jour, il respire 15 kg d'air, soit un volume de 15 000 litres d'air !

Mais cette préoccupation est encore récente. La loi portant sur l'engagement national pour l'environnement rend obligatoire la surveillance régulière de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant le public (ERP) depuis le 1^{er} janvier 2018. La qualité de l'air à l'intérieur dans certains établissements recevant du public sensibles (enfants, personnes âgées ou malades) représente donc un enjeu important de santé publique et un sujet d'inquiétude croissant pour nos collectivités.

De plus, la qualité de l'air dans un bâtiment dépend de son environnement, des matériaux et des équipements, des activités qu'on y pratique et du comportement des occupants... Ces principes s'appliquent aussi bien à l'air qu'aux économies d'énergies, à l'acoustique, ou à l'éclairage naturel... Nous avons tendance à raisonner de manière cloisonnée. Pourtant, ces sujets sont étroitement liés.

La question de la qualité de l'air intérieur doit donc être prise en compte à chaque étape et dans tous les aspects de la vie d'un bâtiment : depuis sa conception, son éventuelle rénovation, jusqu'au choix du gestionnaire et aux comportements des occupants, en passant par l'achat et l'utilisation de produits et matériaux.



Cliquer sur l'image pour visionner le film (6 min.) présentant le lien entre santé et qualité de l'air intérieur dans les bâtiments.



Depuis le 1^{er} janvier 2018, des dispositifs de surveillance de la qualité de l'air doivent avoir été mis en place dans les établissements d'accueil collectif d'enfant de moins de 6 ans, les écoles maternelles et élémentaires.

Au travers de témoignages d'élus, cet atelier traitera des questions suivantes :

- Comment rendre les bâtiments publics favorables à la santé ?
- Quelles sont les prochaines étapes de la réglementation qui entrera en vigueur en 2020 ?
- Quelles sont les méthodologies de projet qui ont intégrées un travail sur la qualité de l'air intérieur ?
- Comment sensibiliser les usagers ?

Au programme de cette rencontre :

Mardi 11 juin de 17 h 30 à 20 h
Salle du conseil municipal au Bourgneuf-la-Forêt
(45 rue Principale)

📅 Accueil et introduction

① **Pauline Baron-Renou**, d'Air Pays de la Loire, présentera des éléments de contexte et les enjeux liés à la qualité de l'air intérieur et la santé dans les bâtiments publics.

🗣️ **Echanges avec la salle à partir de témoignages**

- **James Rimbault**, 1^{er} adjoint à Saint-Baudelle, précisera les actions mises en œuvre sur la qualité de l'air intérieur au sein de **l'ensemble scolaire**.
- **Michel Fortuné**, Maire du Bourgneuf-la-Forêt, et **Roland Paquet**, élu responsable des bâtiments, présenteront la démarche et le choix en matière de qualité de l'air lors de la construction du **pôle enfance**.

👁️ Une visite du **pôle enfance** conclura la rencontre.

CONTACT : Thierry Cloteau (administrateur) et Maude Laurent (animatrice) / tél. 02 43 49 10 02
mail : synergies-reseau-collectivites@orange.fr / site Internet : <http://www.reseau-collectivites-53.fr/>

Rencontre
organisée par :



Action « Mise en Réseau des collectivités mayennaises en marche vers le développement durable » financée par :

